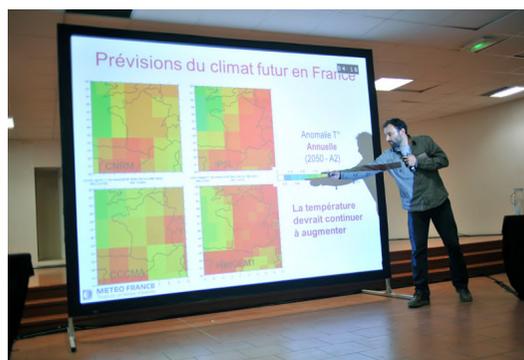


Projet Aqua Domitia



Le dispositif de concertation à l'issue du Débat Public

Instance de Concertation
10 juillet 2013

Rappel du contexte

■ L'instance de concertation Aqua Domitia

- créée par arrêté préfectoral en 2009
- co-présidée par le Préfet et le Président de Région
- composition calquée sur le modèle des CLE
 - ⇒ 89 membres

■ Objectifs

- concertation élargie autour du projet Aqua Domitia
à l'échelle « Supra bassin »

↳ *respect disposition 4-03 du SDAGE RM&C*

⇒ informer ses membres,

⇒ formuler des avis sur les conditions de développement du projet

Rappel du contexte (suite)

■ L'instance de concertation Aqua Domitia

- s'est réunie régulièrement entre 2009 et 2011
- **a suspendu son activité pendant le débat public** entre 2011 et 2012



■ Décisions du maître d'ouvrage à l'issue du débat public

➔ Définition d'un dispositif de concertation

↪ un engagement fort du Maître d'Ouvrage

➔ Nomination d'un garant de la concertation

↪ veiller aux modalités d'information et de participation du public



L'adaptation du dispositif de concertation

▪ L'instance de concertation Aqua Domitia : une structure confortée, au cœur du dispositif

⇒ Lieu de la concertation permanente autour du projet

- opportunité sur la mobilisation ou la substitution des ressources locales
- choix d'aménagement à l'échelle des différents maillons, au rythme des décisions locales.

→ Un fonctionnement à adapter :

- 1) nomination d'un garant de la concertation
 - ↳ veiller aux modalités d'information et de participation du public
- 2) création d'un groupe thématique ressource
- 3) activation des forums territoriaux



L'Instance de concertation Groupe thématique ressource

■ Groupe thématique ressource

- un groupe plus « resserré »

↳ 20^{aine} de membres appelés à se réunir plus fréquemment

➔ mieux suivre l'avancement du projet et les conditions de son développement

- **conditions de transfert** et d'utilisation d'une ressource exogène sur une territoire (lien avec la qualité et la quantité des ressources locales)
- **gestion économe** de la ressource



L'Instance de concertation les Forums Territoriaux

- Une information élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau intéressés et au grand public

⇒ une réunion **publique** annuelle

⇒ à l'échelle des **Maillons**

- **Objectifs**

- **associer** tout au long de la définition du projet

- **informer** des études et travaux en cours

- **débattre** des conditions de réalisation
↪ et les modalités d'accompagnement



L'Instance de concertation Les réunions plénières



■ Un point annuel sur :

- **actualité** du projet Aqua Domitia **par maillon**
- bilan des **SAGE** et de mise en œuvre des **PAGD**,
- restitution des travaux du « **groupe thématique ressource** »
- restitution des travaux des **forums territoriaux**,
- information sur la **qualité de l'eau**
du canal Philippe Lamour et les mesures mises en œuvre,
- bilan des études et actions sur le **changement climatique**

Un site Internet d'information

■ Rubriques dédiées au projet et à ses maillons :

- Informations générales
- Dossiers supports de la concertation
- Éléments d'actualité



■ Pages dédiées à la qualité de l'eau distribuée

- Supports d'information pour le grand public
- Synthèses thématiques (résidus médicamenteux, PCB, radionucléides,...) ;
- Résultats analytiques ...



Poursuite de la concertation à l'échelon local

■ COPIL des schémas directeurs :

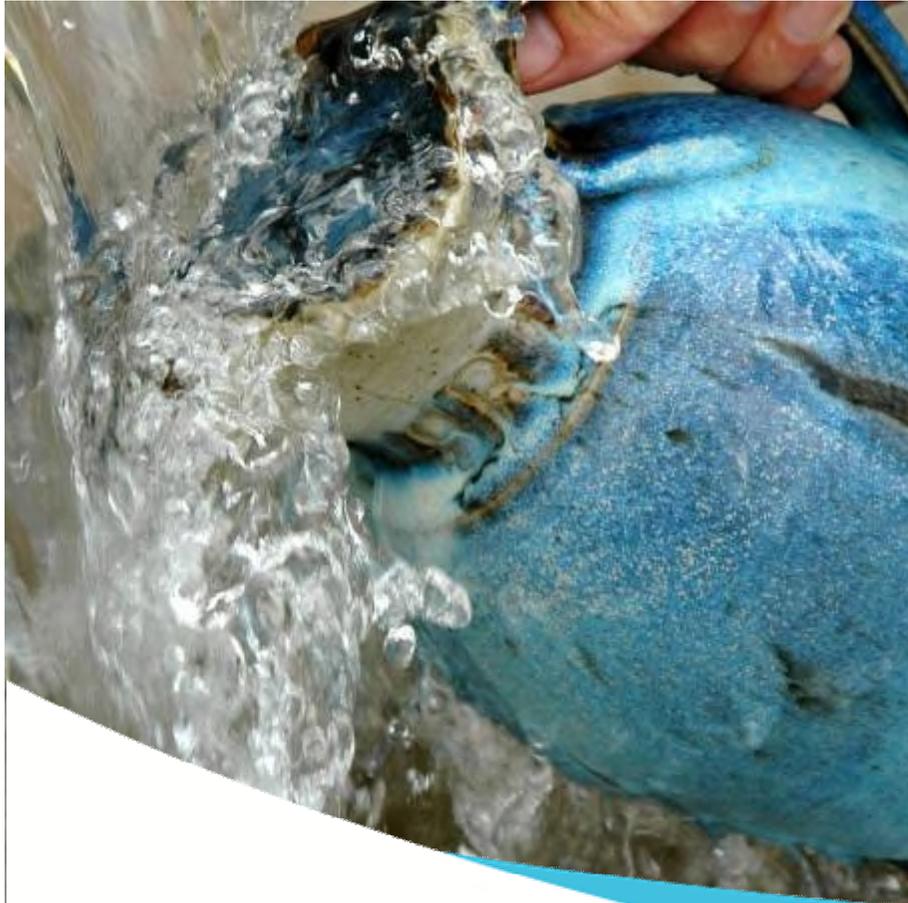
- Issus des études de « Schémas directeurs d'eau brute »
 - Collectivités (Région, Département, EPCI locaux)
 - Acteurs économiques du territoire (agriculture, communes, tourisme...),
 - Gestionnaires de ressources (SAGE) et administrations (Etat, Agence de l'eau ...)
- Associés depuis les études préalables
 - ⇒ ils continueront à être mobilisés jusqu'à la mise en service.

■ Information régulière des C.L.E. des SAGE concernés

- Lieu privilégié pour débattre de la gestion concertée de l'eau
 - ⇒ présentation régulière de l'avancement du projet en CLE

■ Rencontres avec les acteurs de la gestion de l'eau

- Instances de bassin : Préfecture / DREAL / Comité de bassin
- Agence de l'Eau
- Chambre d'Agriculture Régionale / Départementales
- Acteurs techniques (CCI / Syndicats canalisateurs / Hôtellerie de plein air)



Merci de
votre attention

